

L'ajournement

Lorsqu'il a été question pour la première fois du test AFP, je pense que le ministre a eu raison de signaler à la Chambre que, d'après sa recommandation, ce n'était là qu'un des moyens de diagnostic dont disposaient les médecins dans le domaine des malformations neurologiques. Le ministre a expliqué de quelle façon on devrait se servir de la trousse dans des conditions précises. Elle a de plus signalé à la Chambre à ce moment-là qu'elle avait écrit à ses homologues provinciaux pour les informer des restrictions à imposer à l'utilisation de ces trousse d'examen prénatal. Elle a également proposé aux provinces d'établir des services compétents d'examen prénatal qui relèveraient de leur juridiction.

Pour ce qui est des tests AFP, le ministre a également mis les médecins en garde contre les conditions dans lesquelles il ne pouvait servir de moyen de diagnostic. Elle a également demandé au ministère de produire ce que nous appelons un sérum normal. Autrement dit, le test lui-même pourrait être comparé à un échantillon purifié, que l'on peut se procurer ici à Ottawa, et qui serait fourni à chacun des centres de contrôle.

Toutefois, les huit fabricants ont cessé de vendre la trousse même. Actuellement, on ne s'en sert que dans les travaux de recherche et d'investigation. De même les fabricants ont eux-

mêmes montré aux médecins comment se servir de la trousse d'examen prénatal. J'ai bon espoir que nous avons la situation en mains, dans l'ensemble, pour ce qui est de ces trousse d'examen prénatal.

Je tiens à insister sur une chose que j'ai déjà dite plus tôt. Au sujet des appareils dont la vente est autorisée au titre de la réglementation sur les appareils médicaux, le ministre a donné instruction à ses collaborateurs de s'occuper davantage de ces produits et de la façon dont ils sont commercialisés au Canada. Pour parler franc, et je dis cela en toute sincérité, connaissant l'industrie pharmaceutique comme je la connais, je pense que le ministère mérite des félicitations pour la façon dont il délivre les autorisations de vente de médicaments au Canada. Je m'inscris en faux contre les lacunes que le député lui reproche au titre de la commercialisation des médicaments au Canada. Dans le domaine des autorisations de vente de médicaments, je pense que dans le monde industrialisé, c'est au Canada que la sécurité est le mieux respectée.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La séance est levée à 10 h 20.)